

Retour sur le Café Prison 2022

La parole aux proches de patients psy incarcérés

Trop souvent mises à l'écart des décisions judiciaires et médicales, les familles des patients psychiques incarcérés vivent dans la souffrance, l'impuissance, l'incompréhension. Lors du Café Prison 2022, consacré aux proches de détenus atteints dans leur santé mentale, plusieurs membres de l'Action Maladie Psychique et Prison (AMPP) ont osé briser la chape de silence qui entoure encore trop souvent les questions liées à l'emprisonnement de personnes extrêmement fragiles. C'est aussi à cela que sert le Café Prison. Extraits des témoignages du Café Prison 2022.

« Une attitude tellement fermée

« Je ne comprends pas pourquoi on interdit aux infirmiers et infirmières de nous parler, ils ont une attitude tellement fermée qu'on pourrait leur substituer une téléphoniste pour transmettre les appels. C'est tellement dommage, ce sont pourtant eux qui sont auprès des patients, je trouve injuste qu'on les prive de ce rôle de lien qu'ils pourraient favoriser entre le patient et ses proches. » *(Une mère d'un patient-détenu hospitalisé à Curabilis)*

« Il y a urgence... »

« Sachant combien il est difficile de sortir de prison avec un article 59, notre fils nous a fait part de son inquiétude, à plusieurs reprises. Mais moi, je ne comprenais pas ses craintes jusqu'à ce que je participe aux réunions de l'AMPP où d'autres familles évoquaient les mêmes difficultés. Maintenant j'ai compris qu'il y a urgence à le sortir de prison et que l'article 59 n'est pas la mesure thérapeutique dont il a besoin. Mon fils a besoin d'être pris en charge par une structure et un encadrement spécialisé. Mais il apparaît que les lieux d'accueil, des lieux de soin, d'éducation, sont rares, voire inexistantes. Il y a urgence à le sortir de prison, mais pour aller où? » *(Une mère d'un fils détenu avec un article 59)*

« Porté disparu depuis 2021 »

« En réinsertion en foyer après une incarcération, un jour mon fils me téléphone depuis la Croatie pour que je l'aide financièrement ! C'est la dernière trace de vie de mon fils. »

Personne ne m'avait informée de son hospitalisation, ni de sa fugue cinq jours plus tôt. J'étais sans voix. Cette expérience m'a permis de voir combien, nous les proches, sommes mis à l'écart, sans considération. Sachant qu'il était en décompensation totale, j'avais alerté les soignants de l'hôpital pour qu'ils lui serrent la vis. Mais toutes mes démarches n'ont servi à rien. Depuis 2021, chaque mendiant qui me tend la main réactive ma souffrance. Je me dis : «ça pourrait être mon fils».» *(Une mère d'un garçon porté disparu depuis le 21.11. 2021)*

« Quelles perspectives ? »

« J'aurais envie de dire haut et fort qu'on ne peut pas laisser des patients psychiques stagner en prison des années après qu'ils ont purgé leur peine, sans perspectives, sans date de sortie. Comment peut-on attendre d'eux un comportement exemplaire après qu'ils aient été confrontés en prison aux détenus de droit commun ? Qu'ils n'aient pas bénéficié des soins spécifiques à leurs pathologies ? Oui, qu'ils paient pour ce qu'ils ont fait, mais qu'ensuite, la mesure thérapeutique soit réellement thérapeutique hors de prison. Il leur faut un cadre, oui, mais avec de réelles perspectives pour pouvoir espérer et se reconstruire.»

(Une mère d'un fils bipolaire en prison depuis 2017)

« On était vraiment perdus »

« Comme proches d'une personne qui souffre d'une maladie handicapante, nous devons continuer à nous en occuper bien qu'il soit majeur. Mais le problème, c'est que le système pénitentiaire bloque pratiquement tout accès. On était vraiment perdus, complètement démolis. C'est grâce aux personnes du Graap et au groupe de proches que nous avons pu nous reconstruire. Ça fait tellement de bien de se retrouver parmi des personnes qui vivent une situation similaire à la nôtre. Elles nous aident à comprendre le fonctionnement du système, comment avoir accès à des visites, à quoi on doit s'attendre. Lors de rencontres de proches, on nous a parlé de l'article 59, cette fameuse mesure qui retient des patients détenus en prison pendant de longues années, même après avoir purgé leur peine et même si les délits sont mineurs. » *(Une mère d'un patient incarcéré depuis 2020)*